

Plogoll a l'honneu de possèdes un hant li u

The la resistance Plangaise

le dicomini has un matin de printemps, tout

rote de l'armoin jointoyant in roches, dans l'

tacas des vagues, se bisant un la petite dique

et res roches millénaires est un enchantement

hour le voyagent solitaire

Son olabour, le port de l'oriean caché, secret,

a été le témon d'heures glorieures et douloursie

set au temps de la Trance asservie. Il en

reste sour nous le rappeler, la fette maison

set our nous le rappeler, la fette maison

bidéle regade en ore l' mes

lidéle regade en ore l' mes

l'élèle re

	que mercaje que nem ont casse ces roson
MA COM	Relions ces combs extraits de leur dernérse
A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR	lettres à leur famille, écrites le 28 Hout 1911.
MAURICE	Demain malin a Pheure, on mous fraile
BARLIER	soyes sus qui aucune angoine aucune faibless
	miles en mous Et suit out Joan de remiseur
	dans on course of the dans of
72.70ff.c. 142.	Jan Doorniek a see harents
Total and the second se	
	«89 le Jolait, me change Joan les habits des
	chelib.>
	chause Barlier a va femme et à Menfants
	a Quand Jour seres grands, me andez de
	Cancune envers pringer noubles de l'aconcurs envers pringer noubles pas que l'aconcurs les frommes sont frances
	John St. Sommer Son St.
	Le blus comme de ces heise Bonore D'Estrement
	d'Gwes ne charle pas autrement
	Que personne sur sonne a me sonnes Le ness
and Doornik.	de ine due la boix dans la grandeur retrours
	de la France Diles bien a tous que je
YAN	mens how elle low so a bate entere
DOORNIK =	jestiere que mon racufice lu revira >>
<u> </u>	D'Estienne d'Grée à la beur
The second secon	Mar Adriem Kon Post

Card dans la muit, aux permise de leures de re rendre di 29 A oût 1941 gui sua le jour de sa mort. Maurice Barlier écrit à sa femme:

Detite femme chéric,

A la pensié de la peine que lu autras demain, mon âme est profondement triste. Ma petite fille chérie, je te supplié de ne pas t'abandonner au désespoir. Se Don Dieu nous a permis de heures his donce, ces demicies semaines. Dour toi et pour moi je te supplie d'offrir ton immense souf france à Celui qui a souffert bien plus que nous tous ensemble. Je te supplie, quels que soient tes sentiments à ce terrible moment, d'aller te confesser et de communier et je coris, de toute ma foi, que Dieu te comblera de consolations et de lienfails.

Nois tu, Il nous se aime hien mieut que nous ne pouvons nous aimer nous - mêmes. Il sait lien mieuse que nous -ce qui nous est bon. Ses bras te soutiendront, Ion Eacu te -consolera, si tu t'abandonnes a' Euc'. Il est those Tire et tout ce qu' Il fait est lon et utile ause seules fins qui complet hour nous tous.

103 Mon petit, dis-toi bien que je ne vous quite pas te costerai pies de vous, jusqu'au moment, si pooche, où vous me rejoindiez, et je vous entourerai d'un amour bien plus pur, plus fort, plus-efficace, certes, et je veillerai bien micuse sur vous tous d'aupries de Emi. Il conneit nos besoins, je vous redonne à bui, Je sans bien qu'Ane vous laissera fies manying mi de lumière, mi de force, mi de matiniel utile, i est fourquoi je ne te dis vien au sujet de l'iducation de nos enfants, j'ai confiance. Cardonne-moi ma-chèrie, pour tout le mal que j'ai pu te faire et aussi pour tout le bocheur que je n'ai pas su te donner. Je vais ou Bon Dien avec ionfiance, comme vers un Tère, mais Hest infiniment Tame et fi suis si misérable, alors price pour moi autant que ton cour te le dictera. J'espeie fermement qu'Il me continuera sa quèce surabondante et si douce et que Je mourrai tout a' l'heme en hichien et en soldat J'offie ma vie au Bon Dien pour tous les bisoins de ton âme, pour les petits, pour Jean Addy, pour ton piece. Je t'embrasse de tout mon cour. Au revoir. I'il te plait, ne change pas les habits des petits. Maurice Barlier

L'HUMANITÉ 24 juin 2013

((Je ne savais pas que c'était si simple de faire son devoir quand on est en danger.)) JEAN MOUUN.

HISTOIRE

Profils de Jean Moulin, des multiples à l'unique

François Berriot a rassemblé une somme de documents et de témoignages inédits qui dessinent un portrait intime et attachant de la riche personnalité du héros de la Résistance.

AUTOUR DE JEAN MOULIN, témoignages et documents inédits, rassemblés par François Berriot. Éditions l'Harmattan, 2013, 572 pages, 48 euros.

u 70° anniversaire de sa disparition (juillet 1943), grâce aux acteurs de la période et aux documents réunis par l'universitaire François Berriot pour une sorte « d'hommage de l'Hérault » au natif de Béziers (1899), la figure unique de Jean Moulin s'éclaire d'une lumière neuve.

A cette somme, impressionnante par sa diversité, de souvenirs et de portraits en creux, pourrait s'appliquer la phrase que Malraux écrivit en hommage à une autre héroine: « ... la tardive découverte de sa personne n'affaiblit pas sa légende, elle lui donne son suprême éclat. » Car, la » panthéonisation » du 19 décembre 1964 a, d'une certaine façon, figé le personnage de Jean Moulin dans son rôle d' « unificateur » de la Résistance (Henri Michel). Il s'agit,



Jean Moulin (non daté). Ce livre lui restitue sa densité d'« homme jeune, amoureux de la vie, aimé de ceux qui l'ont connu ».

ici, de lui restituer sa densité d' « homme jeune, amoureux de la vie, aimé de ceux qui l'ont connu ». Le mérite de ce travail d'historien est de révéler, et non pas d'opposer, les multiples profils d'un Jean Moulin.

Le « cousin Jean » pour sa famille, l'élégant danseur des salons de la préfecture de la Somme en 1936, le préfet de la IIIº République célébrant la mémoire d'Aristide Briand, le chef de cabinet du ministre de l'Air du Front populaire au secours de l'Espagne républicaine, et, tout ensemble, le clandestin Max ou Rex, le « patron » de la galerie d'art Romanin à Nice dans les années 1940, le représentant personnel du général de Gaulle en France, l'initiateur et le premier président du CNR, le « chef et l'ami », dira de lui son successeur, Georges Bidault...

La part la plus originale de l'ouvrage réside sans doute dans le récit de Daniel Cordier, qui, assumant le secrétariat de Moulin en 1942-1943, eut le paradoxal « sentiment de pénétrer dans un cercle protecteur, invulnérable ». Mais également dans les notes passionnées de son agent de liaison et amie, Antoinette Sachs. Le quotidien se fait matière première de l'histoire. Et, selon le mot de l'historien François Bédarida, en Jean Moulin se conjuguent l'éthique de conviction et l'éthique de responsabilité.

MICHEL BOISSARD,

Association des Amis du Pôle Jean Moulin Résistance et Citoyenneté du Finistère à l'Europe Quai Charles De Gaulle Châteaulin

PROJET de STATUTS

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901

Titre I - Objet et formation de l'Association

Article 1.

Il est créé une association ayant pour dénomination « Association des Amis du Pôle Jean Moulin » associée à la fédération Musée de la Résistance Nationale. (association régie par la loi du 1er juillet 1901).

- a) gérer, développer, valoriser le « Pôle Jean Moulin », ses collections et son patrimoine, son centre de consultation et de conservation.
- b) recueillir et préserver les témoignages, documents et archives permettant de rendre compte de la
- richesse exceptionnelle de la Résistance dans notre département.

 **Connaître les valeurs humanistes et démocratiques pour lesquelles luttaient les Résistants.

 **L'exturble de la répression et les crimes commis par ceux qui entendaient s'affranchir de ces valeurs.
- 'e) faire connaître le programme du Conseil National de la Résistance.
 - f) maintenir et valoriser les liens entre les Résistants de toute l'Europe et les Alliés.

Knotent auprès de la jeunesse

Article 3.

Son Siège Social provisoire est 30 a Quai Charles De Gaulle 29 150 Châteaulin.

Article 4.

L'Association se compose de :

- Membres actifs adhérents de l'Association ;
- Membres d'honneur nommés par le Conseil d'Administration ;
- Membres associés (Exit, Collectivités publiques territoriales, Etablissements publics ou privés concourant au développement des activités de l'Association, énoncées dans l'article 2 des statuts)

Article 5.

Pour faire partie de l'Association, il faut :

- s'il s'agit d'une adhésion individuelle, être âgé d'au moins 18 ans (ou fournir une autorisation écrite des parents).
- s'il s'agit d'Associations ou de tout autre Mouvement s'intéressant à la perpétuation de la mémoire de la Résistance, la demande d'adhésion doit avoir fait l'objet d'une décision statutaire de l'Association ou du Mouvement jointe à une demande d'adhésion formulée par écrit.

Le Conseil d'Administration statue alors sur les demandes d'adhésion lors de sa plus proche réunion.

Article 6.

La qualité de membre de l'Association se perd :

- a) Par la démission ;
- b) Par la radiation prononcée, pour non-paiement de la cotisation ou pour motifs graves, par le Conseil d'Administration, sauf recours à l'Assemblée Générale. Le membre intéressé est préalablement appelé à fournir ses explications.

Article 7.

Aucun membre de l'Association, à quel titre que ce soit, n'est personnellement responsable des engagements contractés par elle et dont elle répond seule sur l'ensemble de ses ressources.

Titre II - Ressources de l'Association

Article 8.

Les ressources de l'Association comprennent :

- a) des dons privés ou publics spontanés, des legs, des cotisations annuelles, des cotisations d'activités.
- b) Les subventions accordées par l'Etat, les collectivités publiques territoriales (Région, Département, Commune, etc.) et les établissements publics ou privés.
- c) Les intérêts et revenus des biens et des valeurs appartenant à l'Association.

Article 9.

Il sera tenu une comptabilité faisant apparaître annuellement un compte de résultats, un bilan et une annexe.

Titre III - Administration

Article 10.

L'Association est gérée par un conseil d'administration. Le nombre des membres de ce conseil est fixé par l'assemblée générale et composé :

- de membres délégués élus par les adhérents pour deux ans et rééligibles ;

- de membres associés désignés au nombre de un, respectivement par les autorités de tutelle du Pôle, les collectivités territoriales, les organismes privés on publics apportant leur concours à l'association, et qu'ils sont chargés de représenter. A ce titre, ils ne peuvent occuper les fonctions de Président, de Vice-président, de Secrétaire Général ou de trésorier.
- du conservateur du Musée, à titre consultatif;
- d'un représentant du personnel, à titre consultatif.

Les représentants des services de l'Etat, pourront, au besoin, être invités à participer au conseil d'administration en qualité de personnes qualifiées et uniquement à titre consultatif. Les accords qui pourraient intervenir avec l'Etat seront régis par la signature de conventions spécifiques.

En cas de vacance, le Conseil d'Administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres élus. Leur remplacement définitif est du ressort de la plus proche Assemblée Générale. Les pouvoirs des membres provisoirement désignés prennent fin à l'époque où expire le mandat des personnes remplacées.

La présence personnelle ou par mandat régulièrement délivré, de la moitié au moins des membres du Conseil d'Administration, est nécessaire à la validité de ses décisions, quelles qu'elles soient. Celles-ci sont prises à la majorité absolue des voix, en cas de partage, la voix du Président, ou éventuellement de son représentant est prépondérante.

Article 11.

Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres au moins :

- un Président,
- un ou plusieurs Vice-Présidents,
- un Secrétaire Général, et éventuellement un secrétaire adjoint,
- un Trésorier et, si besoin est, un trésorier adjoint.

Le mandat des membres du Bureau, comme celui du Conseil d'Administration, est de deux ans renouvelable.

Article 12.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire ou autoriser tous actes qui ne sont pas réservés à l'Assemblée Générale.

Article 13.

Le Président représente l'Association dans tous les actes de la vie et est investi de tous pouvoirs à cet effet. Il a, notamment, qualité d'ester en justice au nom de l'Association, tant en demande qu'en défense, former tous appels ou pourvois, mais ne peut transiger, en tout cas, qu'avec l'autorisation du Conseil d'Administration.

Le Président convoque et préside les séances du Conseil et toutes assemblées. En cas de maladie ou d'absence, il est remplacé par un des Vice-Présidents.

En cas de vacance définitive de la Présidence, un nouveau président doit être élu dans le délai maximum de six mois.

Article 14.

Le Secrétaire est chargé de tout ce qui concerne la correspondance et les archives. Il rédige les procèsverbaux des réunions ou assemblées et en général les écritures. verbaux des réunions ou assemblées et, en général, les écritures concernant le fonctionnement de l'Association à l'exception de celles concernant la comptabilité. Il tient le registre spécial prévu par l'article 5 de la Loi du 1er juillet 1901 et des articles 6 et 31 du décret du 16 août 1901. Il assure l'exécution des formalités prescrites par les dits articles.

Article 15.

Le Trésorier reçoit toutes sommes dues à l'Association et effectue les paiements. Il tient une comptabilité régulière des opérations effectuées et rend compte de sa gestion à l'Assemblée Générale annuelle.

Il est personnellement chargé de faire parvenir à l'Association « Pôle Jean Moulin », les cotisations annuelles prévues au budget prévisionnel et voté en Assemblée Générale de l'Association des Amis du Pôle Jean Moulin, laquelle association déclare adhérer dès à présent - en tant qu'association - aux buts et objectifs de l'Association Nationale « Musée de la Résistance Nationale ».

Article 16.

Le Conservateur du Musée et de son Centre de Conservation et de Consultation, en partenariat avec les Archives Départementales du Finistère, prend en charge et assure la garde de tous les objets et documents devant entrer au Pôle Jean Moulin et en tient l'inventaire. Les collections relèvent du patrimoine de l'Association « Pôle Jean Moulin » .

Article 17.

L'Assemblée Générale se compose de toutes les personnes physiques et des représentants mandatés des Associations ayant adhéré à l'Association des Amis du Pôle Jean Moulin. Ses décisions sont obligatoires pour tous.

Article 18.

Les Assemblées sont ordinaires ou extraordinaires. Elles sont convoquées et présidées ainsi qu'il a été dit à l'article 13 ci-dessus.

L'Assemblée ordinaire a lieu au moins une fois par an, dans le courant du premier semestre.

L'Assemblée extraordinaire peut être convoquée aussi souvent que les circonstances l'exigent. Elle doit être obligatoirement réunie si le tiers au moins des membres inscrits en font la demande, dans le mois suivant le dépôt de celle-ci au secrétariat.

Le délai de convocation des assemblées ordinaires ou extraordinaires est de 15 jours au moins. Ce délai peut être réduit à 8 jours en cas d'urgence caractérisée.

Les convocations doivent mentionner sommairement les questions à l'ordre du jour.

Le vote par correspondance est autorisé. Article 19.

L'Assemblée annuelle, qui est régulièrement constituée, quel que soit le nombre des membres présents ou faisant l'objet d'un mandat régulier, examine le compte-rendu des travaux du Conseil d'Administration et les comptes du trésorier, le rapport du Commissaire aux Comptes nommé par l'assemblée générale.

Elle statue sur leur approbation ainsi que sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'Association, donne toutes autorisations au Conseil d'Administration, au Président et au Trésorier pour effectuer toutes opérations rentrant dans l'objet de l'Association et pour lesquelles les pouvoirs, qui leur ont été conférés par les statuts, ne seraient pas suffisants.

Elle établit annuellement un budget prévisionnel des dépenses de l'Association, budget qui prévoit, en particulier, la cotisation annuelle à faire parvenir à l'Association Pôle Jean Moulin », dont le siège provisoire est à Châteaulin, indiqué en l'article 15.

Elle fixe le montant de la cotisation annuelle des adhérents individuels et collectifs de l'Association.

Article 20.

L'Assemblée Générale extraordinaire statue sur toutes les questions figurant à son ordre du jour. Elle peut apporter toutes modifications aux statuts, décider la prorogation de l'Association avec toute autre association poursuivant un but analogue.

L'Assemblée extraordinaire n'est régulièrement constituée que si le tiers au moins des membres sont présents ou régulièrement mandatés. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Article 21.

Sont considérés comme présents aux assemblées, quelles qu'elles soient, les membres de l'Association qui s'y font représenter par d'autres membres.

Article 22.

Avant toute délibération, l'Assemblée Générale désigne, pour assister le Président, deux scrutateurs et un secrétaire qui signent avec lui les procès-verbaux des délibérations de l'Assemblée. Le Président peut délivrer des copies de ces délibérations qu'il certifie conformes.

Article 23.

Pendant toute sa durée, l'Association s'interdit expressément et, à peine de nullité, de consentir l'aliénation au profit de toute personne, directement ou indirectement, à titre gratuit ou onéreux, de tout ou partie des objets compris dans les collections du Pôle Jean Moulin ou constituant des accessoires de ses collections, lesquels appartiennent au patrimoine du Pôle Jean Moulin dont le site provisoire est à Châteaulin.

Article 24.

En cas de dissolution, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Association. Ces biens ne comportent pas les collections ou accessoires des collections constituant le Pôle Jean Moulin dont le patrimoine relève de celui-ci.

Article 25.

Le Président, ou à défaut le Secrétaire dûment mandaté à cet effet, est chargé, au nom du Conseil d'Administration, de remplir toutes les formalités de déclaration et de publication prévues par la Loi du 1er juillet 1901 et par le décret du 16 août de la même année.

Fait à Châteaulin le
L'Assemblée ordinaire a ficu au moins une fols par an, dans le courant du premier semestre.

Président Secrétaire

Statuts proposés par Le Comité de Pilotage du Pôle Jean Moulin - Anne Friant- Mendrès,



« Quoiqu'il arrive, la flamme de la résistance ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas. » Général De Gaulle

PÔLE JEAN MOULIN RESISTANCE et CITOYENNETE - Du FINISTERE à l'EUROPE

Doc 1: PROJET

Doc 2: MANIFESTE

Doc 3: COMITE de PARRAINAGE+APPEL

Election du Bureau: Président: Anne Friant. Vice Psole: Jeannine Grassim Secrétaire: Pascal Prigent: adjent: Laurent Tréjorièn: Simone Le Goff. adjt Julien Labouette.



«Quoi qu'il arrive, la flamme de la résistance ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas.» Général de Gaulle

PÔLE JEAN MOULIN RESISTANCE et CITOYENNETE - Du FINISTERE à l' EUROPE

Le comité de pilotage du Pôle Jean-Moulin a l'honneur de vous inviter à vous réunir en une assemblée constitutive le samedi 06 avril 2013 à partir de 10h00 à Châteaulin (Salle Penmez).

Ordre du jour:

Création de l'association des Amis du Pôle Jean moulin, association dont le but est de gérer et développer le Pôle Jean Moulin, et examen du projet de statuts de cette association.

X 1. Adoption des statuts.
x 2. Election du conseil d'administration, les 19 presents + abouts excusés = 5/10
3 Flection du comité d'honneur Jan Le Coure. 1 mangine # 25 5 9
X 1. Adoption des statuts. X 2. Election du conseil d'administration. les 19 présents + absents exensés = 5 X 3. Election du comité d'honneur. Jean Le Coure. + parraino = \$7.5 X 4. Questions diverses. Foir Moal Suganne Bernard. René Vautier etc Solon les statuts le songeil d'administration se néuning pour éline le premier burger.
Selon les statuts, le conseil d'administration se réunira pour élire le premier bureau.
Un verre de l'amitié est offert sur place à 11h30.
Pour le comité de pilotage, Anne Friant-Mendrès
du Comité de pilotage du Pôle Jean Moulin
Comité provisoire de pilotage du Pôle Jean Moulin :
Anne Friant-Mendrès 3, Descente du Douric, 29170 Fouesnant anne.friant@wanadoo.fr 06 79 69 8145
Pascal Prigent 8, Rue Anjela Duval, 29590 Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h c.prigen@orange.fr 06 65 42 28 03
Marie-Noëlle Postic 20, rue de la Poste, 29140 Plounéour-Menez
Bernard Le Guillou La Beurrerie, 29150 Châteaulin
Michel Madec 4, Rue Victor Ségalen 29200 Brest
Roland Le Fur 11, Lotissement Keralouët 29740 Plobannalec-Lesconil
Lucienne Nayet, Présidente du Musée de la Résistance Nationale.
Guy Caraès, qui a participé à la création du Musée Jean Moulin- Maréchal Leclerc-Libération de Paris.

AMIS DU PÔLE JEAN MOULIN
Je soussigné
NOM: Prénom:
Sera présent
Sera représenté par
qui, en conséquence, sera mandaté pour intervenir dans le débat et émettre tous votes.
Fait à , le
Signature

Coupon à retourner à Pascal Prigent, dans l'enveloppe ci-jointe.



« Nous appelons les jeunes générations à faire vivre,

transmettre, l'héritage de la Résistance et ses idéaux» Stéphane Hessel

document numéro 1

PROJET proposé par les Résistants et Ami(e)s de la Résistance- ANACR- du Finistère

PÔLE JEAN MOULIN « RESISTANCE et CITOYENNETE » Du FINISTERE à l'EUROPE LA JEUNESSE, LA LUTTE, L'ESPOIR

Les Résistants et Amis de la Résistance-ANACR- du Finistère, souhaitant sauvegarder les sources d'archives de la Résistance et de la Déportation, souhaitant transmettre les valeurs de la Résistance aux jeunes générations du Finistère, envisagent l'ouverture d'un « Pôle de documentation, d'information, d'archives et de création », appelé « Pôle Jean Moulin, Résistance et Citoyenneté, du Finistère à l'Europe ».

Ce projet de Pôle peut se résumer en quatre actions:

- collecter, classer et conserver les archives privées des Résistants et Déportés;

animer un pôle de documentation, ouvert au public, à partir de ces archives et

d'un fonds documentaire, développer un site internet;

 valoriser l'histoire et les idéaux de la Résistance dans le Finistère, souligner la fraternité avec les Résistants étrangers qui luttèrent sur notre sol (expositions, conférences, café-débats, balisages des chemins de la Résistance et des Maquis, randonnées, liens et échanges avec les Résistances des autres pays d'Europe...);

faire vivre ces idéaux en offrant un espace de création artistique, « Résister,

c'est créer ».

Il contribuera ainsi à l'éducation des jeunes générations, les préparant à devenir des citoyens vigilants, conscients de leurs devoirs et de leurs droits, soucieux de maintenir et de créer des liens fraternels entre les pays - particulièrement les pays de l'Union Européenne - et enfin, informés de l'histoire de la Seconde Guerre Mondiale et de ses désastres, des hommes et des femmes de paix.

Dès cette première étape nous bénéficierons de l'appui des Archives Départementales et du

Musée de la Résistance Nationale.

Comité de parrainage: Raymond Aubrac, Marie-José Chombart de Lauwe, Louis Cortot, Jean-Louis Crémieux-Brilhac, Daniel Cordier, Stéphane Hessel, Jean Le Bris, Cécile Rol-Tanguy, René Vautier, personnalités auxquelles il faut ajouter Suzanne Bernard, Jean Le Corre, François Moal, Jean Mével, le comité d'honneur et l'ensemble des Résistants de l'ANACR pour le Finistère ainsi que l'Ancien Ministre Louis Le Pensec. D'autres personnalités sont pressenties.

Nous refuserons ainsi l'ignorance, l'oubli ou le mépris de ce combat essentiel pour la paix,

la dignité et la liberté.

^{*}Il faut y ajouter Christine Levisse-Touzé-historienne, directrice du musée Maréchal Leclerc-Libération de Paris- Jean Moulin (Paris) et Lucienne Nayet (Musée Résistance Nationale). Liste exhaustive prochainement.

Le Pôle Jean Moulin se donne les missions suivantes

Article premier - Buts:

1-recueillir et préserver les témoignages, documents, archives, dont l'authenticité permettra de rendre compte de la richesse exceptionnelle de la Résistance dans notre département, de la répression, et d'en assurer la pérennité.

2- préserver et transmettre, en priorité aux jeunes générations, l'esprit de la Résistance, l'espérance, dont témoigne l'appel du Général de Gaulle du 18 juin 1940, contribuant ainsi à éveiller les consciences et

former les jeunes citoyens;

3- faire connaître les valeurs humanistes et démocratiques pour lesquelles luttaient les Résistants et garder la mémoire de ceux qui ont laissé leur vie dans ce combat contre l'occupant nazi et la dictature de Vichy;

4- faire connaître le Programme du Conseil National de la Résistance;

5- faire connaître les crimes commis par ceux qui piétinèrent ces valeurs, crimes commis dans les camps de concentration, crime de génocide dans les camps d'extermination, honorer la mémoire de leurs victimes;

6- maintenir les liens entre les Résistants de toute l'Europe qui luttèrent à nos côtés pour libérer notre pays, rétablir la République, défendre des idéaux communs de liberté de paix et de fraternité entre les peuples, creuset d'une Europe pacifiée et démocratique.

Article deuxième - Activités

Les activités du PJM articuleront fonctions archivistiques et documentaires assurées en partenariat avec la Direction des Archives Départementales, Le Musée de la Résistance Nationale, la cinémathèque de Bretagne, l'Education Nationale*, et les fonctions de pôle d'animation, de ressources, de création tout particulièrement en direction de la jeunesse.

1- Collecte et conservation

Il s'agit de recueillir, de classer et de conserver des archives privées concernant la Résistance et la Déportation. Les risques de dispersion des documents liés à la disparition de leurs initiateurs nécessitent de proposer à leurs détenteurs un centre dédié à la Résistance Finistérienne, leur assurant un traitement digne de leur intérêt.

Les auteurs de ces archives ou les familles, quels que soient la nature et le support matériel de ces documents, doivent être assurés de leur sauvegarde matérielle et du respect de leur intégralité en tant que fonds spécifiques. Cette partie sera assurée par notre partenaire, la Direction des Archives Départementales.

2- Rencontres, échanges, animation

Le Pôle Jean Moulin veut transmettre la riche diversité de la Résistance à l'occupation, à l'idéologie nazie et au régime de Vichy dans notre département: résistance de la paysannerie des Montagnes Noires et des Monts d'Arrée, résistance des marins allant rejoindre la France Libre ou assurant le transport des clandestins, résistance ouvrière, en particulier de l'arsenal de Brest, résistance des ouvriers construisant le mur de l'Atlantique, résistance des femmes, souvent très jeunes - elles conquirent enfin leur statut de citoyenne et donc le droit de vote à la Libération- résistance des employés des postes, lycéens, apprentis, cheminots, instituteurs, secrétaires de mairie, ingénieurs, médecins...

Le PJM veut transmettre à la jeunesse le grand message des résistants: la jeunesse doit être pleine

d'espoir, car elle tient son destin entre ses mains.

Le PJM se veut aussi un lieu de confrontation intellectuelles, militantes et fraternelles avec d'autres associations et centres d'histoire contemporaine des mouvements sociaux, ouvriers et paysans, qu'il s'agisse d'organismes ou de structures s'intéressant aux résistances régionales, nationales ou européennes. Pour ce faire, expositions et conférences seront régulièrement organisées.

Un « Café du Maquis » sera ouvert,

- 3- Le Pôle sera le lieu d'organisation des Randonnées de la Résistance et des Maquis. Des guides seront formés, permettant à tous et particulièrement à la jeunesse, une découverte de leur histoire et de leur territoire.
- 4- Nouvelles technologies: notre site internet, lesamisdelaresistancedufinistere.com, riche et dynamique, continuera de proposer de nombreuses ressources en ligne (expositions virtuelles, dossiers pédagogiques, inventaires, documents numérisés, forums de discussion...). Ce site, accessible à tous, à tout moment, serait une aide précieuse pour professeurs et élèves.

Article 3 - Moyens

Pour mener à bien les diverses activités que se propose de développer le PJM, des moyens en matière de locaux, de personnel, de matériel et de budget, sont à prévoir:

1- Locaux:

Les locaux mis à disposition pour la conservation et la communication des archives devront répondre à plusieurs exigences:

- le local de conservation des archives répondra aux normes techniques applicables (charge au sol, climat, sécurité incendie et intrusion) à toute situation d'archivage de documents sur différents supports physiques (papier, bandes magnétiques, disques numériques...);
- la salle de consultation, qui comprendra une vingtaine de places, sera accessible à tout public;
- l'archiviste disposera d'un bureau communiquant avec la salle de consultation;

Des espaces de conférence et d'exposition sont prévus: une salle d'exposition, une salle de projection et de conférence, un espace « café-débats », un bureau d'accueil.

2- Personnel:

Au minimum un archiviste sera recruté, pour assurer le traitement et l'exploitation des fonds d'archives et des collections documentaires conservées au Pôle.

D'autres personnes pourront être recrutées, de manière permanente ou temporaire, pour assister l'archiviste dans sa tâche et participer aux projets de valorisation par l'association.

3- Matériel:

Le local de conservation sera équipé de rayonnages conformes aux normes de conservation des documents d'archives.

La salle de consultation sera équipée de rayonnages de bibliothèque, de tables et de chaises pour l'espace de consultation, et d'un équipement informatique et multimédia.

Pour l'activité « Randonnées » un balisage sera prévu.

4- Budget:

Le Pôle pourra fonctionner à l'aide d'un budget abondé par les financements de la mairie d'accueil, du département du Finistère, de la région Bretagne, de l'Union Européenne, de l'ANACR, de l'association des Amis du Pôle Jean Moulin, d'autres associations partenaires, d'artistes...

Article 4 - Partenariats

Le Pôle Jean Moulin pourrait bénéficier du soutien des partenaires suivants, pour financer les activités du Pôle, l'aider dans la gestion de son activité documentaire, participer aux expositions, créations de chemins de randonnée et actions de valorisation:

- -Ministères de l'Education Nationale, de la Culture, des Anciens Combattants et Victimes de Guerre;
- -Conseil Régional de Bretagne, Conseil Général du Finistère; Archives Départementales du Finistère;
- -Université de Bretagne Occidentale;
- -élus, sénateurs et députés, et particulièrement le député de la circonscription;
- -Mairie de la ville d'implantation du PMJ et la Communauté de communes;
- -Musée des Beaux-Arts de Quimper et de Brest;
- -Fondation de la Résistance et de la Déportation, Fondation Charles de Gaulle;
- -Musée du Maréchal Leclerc de Hautecloque et Libération de Paris- Musée Jean Moulin;
- -Mémorial de Fort Montbarey et Musée de Saint-Marcel;
- -Fédération Musée de la Résistance National, fédération dont fait partie le Pôle jean Moulin;
- les Institutions Européennes....

Liste non exhaustive, d'autres partenariats sont possibles, en priorité toute autre association de Résistants, Déportés ou Français Libres présente dans le Finistère(sans exclure le presse régionale, C E des entreprises locales ou nationales, mécénat...)

Le Pôle bénéficiera du soutien du service départemental des archives du Finistère, sous forme d'aide et de conseil, pour tout le domaine de la gestion des archives.

Article 5 - Comité de parrainage

Article 5 - Comité de parrainage

Raymond Aubrac, Suzanne Bernard, Marie-José Chombart de Lauwe, Louis Cortot, Jean-Louis Crémieux-Brilhac, Daniel Cordier, Stéphane Hessel, Jean Le Bris, Jean Le Corre, Jean Mével, François Moal, Cécile Rol-Tanguy, René Vautier, les présidents d'honneur et les Résistants- ANACR- du Finistère, Christine Levisse-Touzé, historienne, directrice du Musée Jean Moulin, Libération de Paris, Généchal Leclerc de Hautecloque- musée de la ville de Paris-Lucienne Nayet, présidente des Amis du Musée de la Résistance Nationale, Louis Le Pensec, ancien ministre. D'autres personnalités sont pressenties.

Article 6 - Comité de pilotage:

Le comité de pilotage a pour rôle de conduire ce projet à sa réalisation. Il serait idéalement composé:

- du Préfet du Finistère ou de son représentant;
- du Président du Conseil Général ou de son représentant;
- du Maire de la commune d'accueil;
 - du bureau départemental de l'ANACR 29

ainsi que:

- du directeur des Archives Départementales ou de son représentant;
- du directeur de l'ONAC ou de son représentant;
 - d'un représentant de l'Université de Bretagne Occidentale;
- un représentant du Musée de la Résistance Nationale;
 - des représentants des associations fédérées autour de ce projet.

Un Conseil Scientifique et une Association des Amis du Pôle Jean Moulin seront créés, assurant la qualité et le rayonnement de ce Pôle.

Article 7- Plan de développement

Un local est dès cette année, mis à notre disposition par Madame le Maire de Châteaulin. Et nous permet de mettre en oeuvre la première étape de ce projet:

Nous allons y regrouper nos livres, documents, archives et dons actuellement dispersés et lancer un appel au regroupement des archives et documents privés sous forme de dépôt, don, ou prêt à seule fin de numérisation. La perte, maintenant presque quotidienne, de tout ce patrimoine est à endiguer d'urgence.

Article 8 - Rayonnement:

Un festival du livre d'histoire tenu chaque année ou tous les deux ans dans les locaux du Pôle Jean Moulin contribuerait au lustre de la ville qui nous accueillerait.

La riche personnalité de Jean Moulin, sous-préfet de Châteaulin, Résistant, citoyen exemplaire, mais aussi artiste lié d'amitié à d'autres artistes bretons dont Max Jacob, donnerait au Centre Résistance et Citoyenneté une ouverture vers des expositions d'oeuvres artistiques en partenariat avec les musées du Finistère.

Enfin, nous rechercherons, dans notre souci de réaliser une structure souple, mobile, efficace, au service de tout public, à nous inspirer de la « théorie de la goutte de mercure »- chère à Charles Tillon - si bien mise en oeuvre dans les maquis du Finistère.

Rédacteurs -pour le bureau ANACR du Finistère- Anne Friant et Marie-Noëlle Postic
Conduite du projet: Anne Friant, Bernard Le Guillou, Lucienne Nayet, Marie-Noëlle Postic, Pascal Prigent
Nous exprimons toute notre gratitude à **Monsieur Buno Corre**, Directeur des Archives
Départementales, à **Monsieur Yoric Schleef**, chargé d'études documentaires, responsable du secteur
des archives privées et de l'iconographie aux Archives Départementales, pour l'aide précieuse qu'ils
nous ont apportée.

Le 2 04 2011, revu le 20 07 11, le 28 01 12, le 17 03 13.

PÔLE JEAN MOULIN, « RESISTANCE et CITOYENNETE » Du FINISTERE à l'EUROPE LA JEUNESSE, LA LUTTE, L'ESPOIR

Lors de la Seconde Guerre Mondiale, dans notre pays occupé par les forces armées nazies et soumis au régime de collaboration de Vichy, fut constamment bafouée la déclaration des Droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 « considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements »;

Considérant que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme adoptée à Paris le 10 décembre 1948 est l'expression la plus haute de la victoire de l'homme sur la barbarie nazie et de l'établissement de la paix;

Considérant la part prise par la Résistance des peuples soumis par les armes dans cette victoire, la part prise par le Finistère qui, dès le 18 juin 1940, fut un bastion du refus de l'occupation et de la dictature, nous, Résistants et Amis de la Résistance du Finistère déclarons refuser l'ignorance, l'oubli ou le mépris de ce combat qui permit le rétablissement de la paix, de la République et de son idéal de liberté, d'égalité et de fraternité, ainsi que les valeurs humanistes et démocratiques.

Nous voulons éveiller les consciences, préserver et transmettre le patrimoine moral et matériel de la Résistance et de la Déportation dans le Finistère, l'espérance liée à ce combat, cultiver les liens fraternels créés entre les Résistants qui luttèrent sur notre sol et plus particulièrement ceux de notre continent, l'Europe. Nous favoriserons ainsi l'émergence d'une conscience citoyenne européenne.

Dans ce patrimoine à transmettre figure, au premier plan, le texte fondateur du pacte social de la Libération et de la Reconstruction de notre pays détruit par le guerre qu'est le Programme du Conseil National de la Résistance, « Les Jours Heureux » du 15 mars 1944. Ce programme doit être connu de tous. Il fut conquis de haute lutte, au prix de tant de douleur, par tous ces hommes et ces femmes courageux, amoureux de la vie et de la liberté, à qui, en ce lieu, hommage sera rendu.

Le Pôle Jean Moulin, lieu vivant de culture, de ressources, d'animation, de rencontre entre la jeunesse, les derniers témoins, les historiens, les journalistes, les artistes, est un lieu ouvert à tous.



« Quoiqu'il arrive, la flamme de la résistance ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas. »

ANACR et Comité Provisoire de Pilotage du Pôle Jean Moulin

Général De Gaulle

Document numéro 3

Comité de parrainage du projet de PÔLE JEAN MOULIN

Raymond Aubrac, Suzanne Bernard, Marie-José Chombart de Lauwe, Daniel Cordier, Louis Cortot, Jean-Louis Crémieux-Brilhac, Stéphane Hessel, Jean Le Bris, Jean Le Corre, Jean Mével, François Moal, Cécile Rol-Tanguy, René Vautier;

le Comité d'honneur et l'ensemble des Résistants de l'ANACR du Finistère;

Christine Levisse-Touzé, historienne, directrice du Musée Général Leclerc de Hautecloque -Libération de Paris – Musée Jean Moulin, musée de la ville de Paris, Lucienne Nayet, coprésidente du Musée de la Résistance Nationale, présidente des Amis du Musée de la Résistance Nationale et Louis Le Pensec, ancien ministre. D'autres personnalités sont pressenties.*

Appel aux Français Libres, Résistants, Déportés,

à leurs associations, à leurs familles, ainsi qu'à tous ceux qui sont attachés aux idéaux et aux valeurs de la Résistance.

Rassemblons les sources privées de documents, d'archives, de témoignages sur la Seconde Guerre Mondiale, la Résistance, la Déportation, leur dispersion accompagnant la disparition des derniers acteurs et témoins. La perte, presque quotidienne de tout ce patrimoine, soixante-six ans après la victoire sur le nazisme, est à endiguer d'urgence. Nous proposons la création d'un lieu unique sur le Finistère accueillant la collecte de tout ce patrimoine, sous forme de dons, dépôts, ou prêts à fin de numérisation.

L'enjeu majeur pour notre civilisation de ce conflit mondial, la place exceptionnelle du Finistère et de sa jeunesse dans ce conflit, l'hommage dû aux femmes et hommes de courage et d'espoir auxquels nous devons d'être libres, imposent la transmission aux jeunes de demain de ce patrimoine moral et matériel.

« Depuis cinq ans, il n'est plus sur cette terre de matin sans agonies, de soir sans prisons, de midi sans carnages » écrivait Albert Camus en juillet 1944.

Quand il écrivait cette Lettre à un ami allemand, en « cette nuit d'Europe où courent les souffles de l'été », Camus ne connaissait pas encore l'ampleur inouïe des crimes commis à l'Est par l'Allemagne nazie.

Français Libres, Résistants, Déportés, vous qui avez connu « la Bête immonde », l'avez combattue, l'avez vaincue, avez vu tant des vôtres périr dans ce combat pour la dignité de l'homme et la liberté de notre pays, faites de ce projet le vôtre.

Ensemble, pour les générations à venir, pour continuer à construire ce monde de paix et de fraternité que voulaient les Résistants, donnons vie au Pôle Jean Moulin.

Les Résistants de l'ANACR vous adressent leur fraternel salut.

Les Amis de la Résistance vous adressent leur respectueuse reconnaissance.

Pour le bureau départemental:

La présidente

Anne Friant-Mendrès

*Cette liste est ouverte à tous ceux, Français Libres, Résistants, Déportés, qui se reconnaissent dans ce projet et souhaitent lui apporter leur soutien.

** Comité Provisoire de Pilotage du Projet de Pôle jean Moulin:

Anne Friant-Mendrès
3. Descente du Douric, 29 170 Fouesnant

anne.friant@wanadoo.fr 06 79 69 81 45

Marie-Noëlle Postic 20, rue de la Poste, 29 140 Plounéour-Menez

Michel Madec 4, rue Victor Ségalen 29200 Brest

Lucienne Nayet
co-Présidente de la fédération Musée de la
Résistance Nationale
Présidente des Amis du Musée de la
Résistance Nationale

Pascal Prigent
8, rue Anjela Duval, 29 590
Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h
c.prigen@orange.fr_06 65 42 28 03

Bernard Le Guillou Lieu-dit La Beurrerie, 29 150 Châteaulin

Roland Le Fur 11, lot Keralouet 29 740 Plobannalec-Lesconil

Guy Caraès a participé à la création du Musée Maréchal Leclerc de Hautecloque-Libération de Paris et Musée Jean moulin